

Mélanie



**CONTRAT DE TRAVAIL
A DURÉE DÉTERMINÉE ET À TEMPS COMPLET
Terme précis**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Société **E L R E S**,
Dont le siège social est situé à 65 RUE DE BERCY - 75012 PARIS,
Immatriculée sous le RCS numéro : PARIS B 662 025 196
Cotisations de sécurité Sociale versées en VLU auprès de 311035 VLU URSSAF Toulouse à 31061 Toulouse
Prise en la personne de son représentant légal
Siret de l'établissement : 66202519635356
Code APE : 5629B

d'une part,

Et

Madame MELANIE RICARD
Né le 04/04/1990 à L'ISLE D'ESPAGNAC (FRANCE),
demeurant au 57 RUE DE LA CIBLE - 16000 ANGOULEME,

De nationalité FRANCAISE
N° de Sécurité Sociale : 2 90 04 16 166 016 20

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Engagement

Vous êtes engagé en qualité de EMPLOYE(E) POLYVALENT(E) CUISINE ET SERVICE, emploi repère : EMPLOYE DE RESTAURATION, classification NIV I, de statut Employé, pour une durée déterminée et à temps plein à compter du 04/11/2013, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche.

Le présent contrat est régi par la Convention Collective Nationale CCN RESTAURATION DE COLLECTIVITES, les accords en vigueur au sein de la société ainsi que le règlement intérieur et éventuelles annexes, dont vous déclarez avoir pris connaissance le jour de votre engagement.

Conformément aux dispositions des articles R 1221-5 et suivant du Code du travail, la déclaration préalable d'embauche sera adressée à l'URSSAF de 160 31061 Toulouse.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur ce document, en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

ARTICLE 2 - Objet et durée du contrat

Vous êtes embauché du 04/11/2013 au 17/06/2014 dans le cadre du remplacement partiel de Mademoiselle SEVERINE CAMIER, absent pour Congé formation, habituellement employé dans la société en qualité de EMPLOYE QUALIFIE DE RESTAURATION.

Ce contrat prendra fin automatiquement à l'échéance du terme prévu le 17/06/2014.

Toutefois, le présent contrat pourra être éventuellement renouvelé une fois au-delà de ce terme par accord entre les parties dans les conditions prévues à l'article L. 1243-13 du Code du travail. Dans ce cas, un avenant vous sera proposé avant l'échéance du présent contrat.

MR PN

ARTICLE 3 - Période d'essai

Le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'expiration d'une période d'essai d'un mois.

Au cours de cette période, le contrat pourra être rompu par l'une ou l'autre des parties, à tout moment, sous réserve, en cas de rupture par l'employeur, du respect du délai de prévenance prévu à l'article L 1221-25 du Code du travail.

La période d'essai s'entend d'une période de travail effectif. Toute suspension de l'exécution du contrat, quel qu'en soit le motif (maladie, congés...), entraînera une prolongation de la période d'essai d'une durée équivalente à celle de la suspension.

ARTICLE 4 – Lieu de travail

Vous exercerez vos missions sur le lieu d'affectation suivant situé :

LEROY SOMER
LES POITEVINS CENTRE DE FORMATION - 16430 CHAMPNIERS

Le lieu d'affectation ne constitue pas un élément essentiel du contrat de travail.

ARTICLE 5 – Durée du travail

Le présent contrat est conclu dans le cadre d'un travail à temps plein.

Vous serez soumis à la durée du travail et aux modalités d'aménagement appliquées à votre lieu d'affectation, à la catégorie professionnelle à laquelle vous appartenez, soit 149,50 heures par mois.

Votre horaire de travail sera celui indiqué sur le planning affiché dans l'établissement (ou le site), ou celui qui vous sera remis le jour de votre prise de fonction.
Ce dernier n'a qu'une valeur indicative.

Les horaires de travail et leur aménagement pourront être modifiés en fonction de l'organisation de l'entreprise et des nécessités de service.

En fonction des besoins du service et à titre exceptionnel, vous pourrez être amené à effectuer des heures supplémentaires, avec l'accord préalable du supérieur hiérarchique.

ARTICLE 6 - Rémunération

En contrepartie de votre travail, vous percevrez une rémunération mensuelle brute de base de 1409,79 euros.

Pour un horaire mensuel de 149,50 heures.

A ce salaire, il convient d'ajouter des avantages en nature et indemnités liées aux repas dont l'attribution et l'évaluation sont déterminées selon les usages de la profession, dans le respect des dispositions légales.

Conformément aux accords d'entreprise et si les conditions d'attribution sont réunies, un « **treizième mois** » vous sera alors versé selon des modalités de calcul et de versement propres à l'entreprise.

ARTICLE 7 - Retraite complémentaire et Prévoyance

Vous bénéficierez des régimes de Retraite et de Prévoyance, avec affiliation aux caisses dont dépend la Société et dont vous reconnaissez avoir été informé.

A ce titre, vous acceptez que soient prélevées sur votre rémunération les cotisations afférentes à ces régimes.

ARTICLE 8 - Indemnité de fin du contrat

Au terme de votre contrat, et si les conditions sont réunies, vous percevrez une indemnité de précarité d'emploi en application des dispositions légales en vigueur.

ARTICLE 9- Obligations

Vous vous engagez pendant toute la durée de votre contrat à respecter les instructions qui pourront vous être données par la Direction ou votre représentant et à vous conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de l'entreprise.

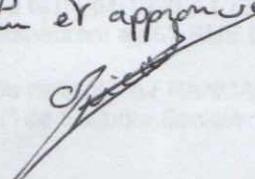
Vous vous engagez par ailleurs à informer la société, sans délai, de tous changements qui interviendraient dans les situations que vous avez signalées lors de votre engagement (*adresse, situation de famille, renouvellement éventuel de titre de séjour, permis de conduire, ...*).

En cas de cumul d'emplois, vous vous engagez à informer la société, et à fournir tous les justificatifs (*plannings...*) permettant ainsi d'établir le respect des dispositions légales relatives à la durée du travail, que vous vous engagez par avance à respecter.

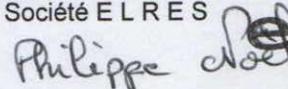
Enfin, vous vous engagez tant pendant la durée du présent contrat, qu'après sa cessation, à observer la discrétion la plus absolue sur les informations de toute nature concernant le fonctionnement et les activités de la société d'une part, et les clients de cette société d'autre part.

Fait en deux exemplaires, à CHAMPNIERS le 04/11/2013

Madame MELANIE RICARD

Lu et approuvé, bon pour accord


Pour la Société ELRES


elior ©
ELRES
LEROY SOMER - CDFE 009684
Restauration Enseignement
30 avenue du Maréchal Juin
16160 Gond-Pontouvre
Tél. 05 45 94 40 67

**Pour la bonne règle de nos dossiers, merci de nous retourner un exemplaire de la présente, établie en deux originaux, dûment daté, signé et précédé de la mention "lu et approuvé, bon pour accord".
Chaque page du présent document doit être paraphée par les deux parties.**

MR PN